

PROGRAMME
FORMATION INITIALE
« DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL »

Objectif : Les sessions de formation initiale ont pour objectif de former des Sauveteurs Secouristes du Travail qui devront être capables :

- d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la (les) victime(s),
- d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail, en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Prérequis : aucun

Encadrement : La formation est dispensée au minimum par un formateur SST rattaché à :

- un organisme de formation habilité pour la formation SST et le Maintien et Actualisation des Compétences (MAC),
- une entreprise conventionnée pour la formation de ses SST et le Maintien et Actualisation des Compétences.
- Les sessions de formation font l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement obligatoires dans l'outil de gestion national, au minimum 15 jours avant le début de la session.

Durée :

- 14 heures de formation, en relation avec le programme INRS. Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession (*on appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base*).

Nombre de participants :

- minimum 4, maximum 8 pour un formateur SST.

Modalités d'animation et moyens d'encadrement de la formation :

- Support audiovisuel,
- Pédagogie active (méthodes heuristique, démonstrative) et mises en situation (méthode applicative),
- Remise à l'issue de la formation d'un certificat de SST :
 - d'une attestation de formation,
 - du certificat de réalisation
 - d'un Aide-mémoire du SST (ED 4085) disponible sur notre site internet
 - du guide des données techniques disponible sur notre site internet

I. LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

- **Appellation** : Sauveteur Secouriste du Travail ou SST

- **Champ et nature de ses interventions** :

Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

- **Cadre de l'exercice de l'activité** :

L'activité de Sauveteur Secouriste du Travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient.

Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (Art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (Art. R.4224-16) et la présence de secouristes (Art. R.4224-15). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel intervient.

- **Description de l'activité type** :

- Le SST intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident ou d'un malaise.
- Le SST contribue à la mise en œuvre d'actions de prévention dans les limites de son champ de compétences et de son autonomie.

II. LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Domaine de Compétences 1 :

➔ **Intervenir face à une situation d'accident du travail**

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise

- 1.1 Identifier le cadre juridique du rôle de SST
- 1.2 Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

- 2.1 Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2 Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3 Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

- 3.1 Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2 Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3 Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime

- 4.1 Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2 Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3 Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

- 5.1 Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2 Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques, face à :
 - une victime qui saigne abondamment
 - une victime qui s'étouffe
 - une victime qui se plaint de malaise
 - une victime qui se plaint de brûlures
 - une victime qui se plaint d'une douleur empêchant les mouvements
 - une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - une victime qui ne répond pas mais elle respire
 - une victime qui ne répond pas et ne respire pas et mise en œuvre d'un Défibrillateur Automatique Externe (DAE)
- 5.3 Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Domaine de Compétences 2 :

➔ Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- 6.1 S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2 Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- 7.1 Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2 Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- 8.1 Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- 8.2 Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- 8.3 Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

III. LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

**Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation
et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité
peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST**

En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires.

En vue de l'obtention du certificat de SST, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises, selon les critères de la grille de certification.

La 1^{ère} épreuve certificative est définie, comme suit :

Elle permet d'évaluer les compétences 2, 3, 4 et 5.

Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.

Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :

- 1 victime / 1 lésion
- 1 ou plusieurs dangers persistants
- 1 ou plusieurs témoins
- Des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

La 2^{ème} épreuve certificative est définie, comme suit :

Elle permet d'évaluer les compétences 1, 6, 7 et 8.

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

La validité du certificat SST est fixée à 2 ans,
 et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un
 stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC)
 tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un SST dont la date de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer
 en tant que SST (il conserve néanmoins son obligation de porter assistance à une
 personne en péril (Art. 223-6 du Code Pénal).

Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que
 le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice *à priori* à
 la réussite aux épreuves certificatives.

Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre à nouveau une formation initiale.

Organisation de la formation
« Devenir Sauveteur Secouriste du Travail »

<p style="text-align: center;"><u>1^{ère} demi-journée</u> Présentation de la formation et de son organisation</p> <p style="text-align: center;">Le Sauveteur Secouriste du Travail (son rôle/ le cadre juridique de son intervention...)</p> <p style="text-align: center;">Les notions de base en prévention des risques professionnels</p> <p style="text-align: center;">La prévention des risques professionnels dans l'entreprise</p>	<p style="text-align: center;"><u>2^{ème} demi-journée</u> Les actions « protéger, examiner, faire alerter, secourir</p>
<p style="text-align: center;"><u>3^{ème} demi-journée</u> Les actions « secourir suite »</p>	<p style="text-align: center;"><u>4^{ème} demi-journée</u> Les actions « secourir suite et fin » Epreuves certificatives Bilan de la formation Evaluation de la formation par les stagiaires</p>